

EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Protégeons la nature, économisons l'énergie...



La municipalité a décidé d'expérimenter l'extinction des lumières sur le domaine public, entre 1 heure et 5 heures du matin. Une mesure qui vise à économiser l'énergie et réduire la pollution lumineuse pour préserver la biodiversité. Démarrage fin janvier 2022.

Dans le cadre de sa politique de développement durable, la ville de Lunel-Viel lance une expérimentation d'extinction de l'éclairage public au cœur de la nuit (horaire modifiable en fonction des saisons). D'une durée d'un an, l'extinction nocturne est conduite sur l'ensemble du territoire communal. Seuls les deux ronds-points des Fournels et du Roucagnier feront exception.

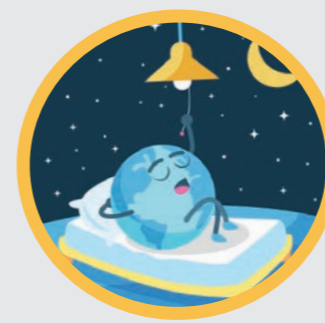
MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE ET RÉNOVATION DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

La municipalité est engagée depuis dix ans à réduire la consommation énergétique. Renover les installations vieillissantes est un puissant levier d'économies. Aussi, la substitution des anciennes lanternes

par des leds est engagée depuis plus de dix ans. C'est dans cette optique que la ville a réalisé des travaux de rénovation de l'éclairage public avec le passage à la LED dans certains quartiers, quant aux nouvelles installations, elles se font pour des sources leds comme par exemple dans les lotissements de l'Orangerie et des Horts ou encore sur la RN 113. Les leds permettent à la fois de remplacer les lampes énergivores grâce à leur faible consommation d'énergie. Ce dispositif offre une souplesse de programmation qui rend possible l'extinction nocturne.

UNE MISE EN ŒUVRE DE L'EXTINCTION NOCTURNE

Les deux ronds-points des Fournels et du Roucagnier continueront



LUNEL-VIEL RALLUME SES ÉTOILES

La municipalité a décidé d'expérimenter l'extinction des lumières sur le domaine public, entre **00h30 et 5h30 du matin l'hiver et 1h et 5h du matin l'été.**

Une mesure qui vise à économiser l'énergie et réduire la pollution lumineuse pour préserver la biodiversité.

Démarrage en janvier 2022.

→ **La commune de Lunel-Viel compte 1 095 points d'éclairage public qui éclairent 23 kilomètres de voirie. La dépense budgétaire s'élève à 65 000€ par an, soit environ 15€ par habitant.**

à être éclairés pour marquer l'entrée de l'agglomération. La ville a fait le choix de ne pas installer de détecteur sur les candélabres car c'est un investissement très onéreux. Allumer et éteindre est la formule la plus économique pour une commune de la taille de Lunel-Viel. Après consultation auprès d'Hérault Énergie, la municipalité a pu déterminer que 29 armoires à commande électrique étaient programmables dès à présent. Les économies ainsi réalisées permettront à terme de réaliser de nouveaux investissements avec le passage en LED, qui est plus économe et moins énergivore.

Déjà mis en pratique dans de nombreuses villes en France, des études ont montré que l'extinction nocturne de l'éclairage public offre de nombreux avantages. Outre

l'aspect financier, l'impact écologique d'une telle mesure fait également partie des priorités de la nouvelle équipe municipale.

UN ATOUT ÉCOLOGIQUE ET FINANCIER

Cette expérimentation s'inscrit dans la volonté pour la municipalité d'engager une action concrète en faveur de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie. En effet, l'éclairage public constitue un levier important de la transition énergétique et écologique à travers la réduction de la pollution lumineuse. Les enjeux sont multiples car la consommation d'énergie impacte jusqu'à 40 % la facture d'électricité de la commune et le suréclairage nocturne a des conséquences importantes sur la biodiversité, la santé humaine et la préservation du ciel étoilé.

< L'INFO EN PLUS >



QU'EST-CE QUE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC ?

- L'ensemble de l'éclairage de la voirie,
- L'éclairage destiné à l'espace public (places, parcs, jardins, etc.),
- L'éclairage d'ambiance (façades de bâtiments, monuments, arbres, etc.).

QU'APPELLE-T-ON POLLUTION LUMINEUSE ?

Le halo lumineux au-dessus d'une ville est un premier signe permettant de localiser une pollution lumineuse qui se caractérise par :

- un éclairage artificiel, brisant l'alternance entre le jour et la nuit et perturbant tout un écosystème,
- une lumière artificielle, mal orientée, souvent dirigée vers le ciel, non concentrée sur la zone à éclairer et ne rabattant pas convenablement le rayonnement vers le sol,
- une lumière intrusive, débordant vers des zones inutilement éclairées (façades de bâtiments, etc.),
- une lumière éblouissante, préjudiciable aux conducteurs,
- un sur-éclairage (puissance des lampes et éclairage inadaptés aux besoins),
- un gaspillage énergétique.

Selon l'Atlas mondial de la clarté artificielle du ciel nocturne, les halos lumineux progressent d'environ 5% par an en Europe et masquent aujourd'hui la vision de 90 % des étoiles dans les métropoles.

Le patrimoine lumineux en chiffres

1 095 points d'éclairage public sur la commune

dont **1042 lanternes** et **53 projecteurs et éclairages sportifs**

parmi lesquels **154 candélabres leds**

29 armoires à commande électrique

117 900 watts consommés chaque année

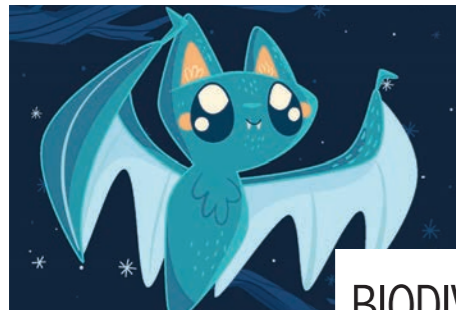
65 000 € coût de l'éclairage public annuel



Le projet de l'extinction de l'éclairage public a été présenté le 26 novembre dernier lors d'une réunion publique à la salle Roux. Une cinquantaine de personnes sont venues échanger avec les élus de Lunel-Viel. Étaient également présents les experts en électricité d'Hérault Énergie, et les élus de Codognan, une commune où l'extinction de l'éclairage public est déjà en vigueur.

Des impacts positifs non négligables

Longtemps considéré comme un progrès, l'éclairage public apparaît aujourd'hui comme source de pollution lumineuse. Différentes études montrent que sa diminution apporte des bienfaits. Outre l'aspect financier, l'extinction de l'éclairage public procure de nombreux autres bénéfices.



BIODIVERSITÉ

► Tout comme nous, les animaux et les végétaux ont besoin de cette alternance jour/nuit. L'éclairage nocturne engendre une perte d'habitats naturels, une fragmentation accrue et une mortalité directe pour les espèces vivant la nuit, ce qui menace la biodiversité. En effet, presque un tiers des vertébrés et environ deux tiers des invertébrés sont totalement ou partiellement nocturnes. L'extinction de l'éclairage public permet de préserver et remettre en bon état les continuités écologiques nocturnes.

► L'érosion de la biodiversité est avec le climat l'autre enjeu majeur du siècle. La lumière a de nombreux effets sur le vivant. Il s'agit de respecter le rythme jour/nuit qui permet aux espèces de régénérer leur organisme. Or, la lumière artificielle est conçue par et exclusivement pour les humains, oubliant la vision différente des espèces et l'environnement. De plus, la commune de Lunel-Viel s'est déjà engagée pour le respect de la biodiversité.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Il existe plus de 4 500 espèces de papillons nocturnes, qui meurent d'épuisement au pied des lampadaires. L'éclairage artificiel est la seconde source de mortalité des insectes après les pesticides. toutes les espèces se nourrissant des insectes en sont affectées, et par là toute la chaîne alimentaire..



**BIEN-ÊTRE
DES HUMAINS**

► Respecter le cycle biologique des êtres humains, c'est respecter le besoin de l'alternance jour/nuit. Nous devrions vivre exposés à la lumière solaire le jour et dormir la nuit dans l'obscurité.

► Éteindre l'éclairage public la nuit favorise la resynchronisation du système circadien (horloge interne du corps humain) ce qui apporte de nombreux bienfaits sur le sommeil et la santé : meilleur sommeil, stimulation des défenses immunitaires, régulation de l'humeur...



**Extinction
de l'éclairage public**

Véritable enjeu majeur à la fois économique mais également environnemental, l'extinction de l'éclairage public présente de nombreux bénéfices.

Tour d'horizon.



SÉCURITÉ ROUTIÈRE



► La suppression de l'éclairage réduit la vitesse des automobilistes et les risques d'accident.

► L'éclairage public étant destiné à sécuriser la circulation des piétons, les horaires d'extinction ont été choisis aux heures où la circulation piétonnière est faible, voire nulle.

► Deux points stratégiques resteront éclairés pour signaler l'entrée de l'agglomération : les ronds-points des Fournels et du Roucagnier.

► Certains éléments du mobilier urbain pourront être matérialisés par des matériaux rétro-réfléchissants.

► Pendant les fêtes : la nuit de Noël, la Saint-Sylvestre, la Saint-Vincent, la fête d'été, le festival *Un piano sous les arbres* ..., les lampadaires resteront allumés dans toute la commune.

QUELLE VISION LA NUIT SANS ÉCLAIRAGE ?

La vision s'améliore rapidement dès que l'œil s'habitue à l'obscurité. Vous pouvez également vous munir d'une lampe de poche ou de votre téléphone portable.

IL EST GRAND TEMPS
DE RALLUMER LES ÉTOILES
Guillaume Apollinaire

**SÉCURITÉ DES
HABITANTS**



► Les statistiques nationales démontrent que les cambriolages et les vols ont plutôt lieu la journée : seuls 5% des cambriolages ont lieu en pleine nuit, d'autant que les malfaiteurs sont obligés d'utiliser un éclairage individuel qui les rend visibles. L'expérience des nombreuses communes de l'Hérault qui l'ont adoptée (Mauguio, Saint-Bauzille-de-Montmel...) confirme ces statistiques. L'extinction de l'éclairage public dissuade également les rassemblements sur la voie publique.

**ÉCONOMIES D'ÉNERGIE
ET FINANCIÈRE**

► L'éclairage public à Lunel-Viel représente une dépense annuelle moyenne d'environ 65 000€. L'extinction permettra une économie importante (environ 40 000€ par an) qui, dans un premier temps, permettra la rénovation du parc lumineux de la commune (passage en LED, ...). Les économies pourront aussi être utilisées pour d'autres projets communaux.

Les économies financières restent la conséquence et non l'objectif !



C'EST BEAU LA NUIT DE
REGARDER LE CIEL. TOUTES LES
ÉTOILES SONT FLEURIES
Antoine de Saint-Exupéry

LES AUTRES AVANTAGES

► Le halo lumineux au-dessus de la commune a fait perdre la capacité de contempler le ciel à l'œil nu. Aujourd'hui, seulement quelques dizaines d'étoiles sont visibles. Demain, les habitants profiteront d'un ciel étoilé. De part ce fait, la commune de Lunel-Viel espère pouvoir obtenir un jour le label « Ville Étoilée ».

LE SAVIEZ-VOUS ?

L'Unesco a classé le ciel nocturne comme « patrimoine mondial » en 1992. « Il doit être protégé des sources de pollution nocturne pour le bénéfice des générations futures ».

QUESTIONS À...

Patrick Pellet, Gilles Cannat et Eric Billet, respectivement conseiller délégué à la culture, adjoint à l'animation et conseiller délégué à l'environnement, tous trois à l'origine du projet.



Pourquoi la municipalité a-t-elle choisi d'expérimenter l'extinction de l'éclairage public ?

La commune est engagée dans une démarche active en faveur de la préservation de l'environnement. Une réflexion a été menée par un groupe de travail dont nous faisons partie, celle-ci a mis en évidence le fait qu'éteindre l'éclairage public la nuit permet de réaliser des économies en consommation d'énergie, mais répond également aux enjeux de protection de la biodiversité qui est un axe de notre projet politique. Nous considérons que toute cette énergie gaspillée la nuit pourrait être évitée. Il paraît évident qu'afin de baisser de façon significative la dépense énergétique, il convient aujourd'hui de mieux adapter l'éclairage aux besoins. Les économies réalisées permettront d'investir pour rénover les infrastructures d'éclairage public et remplacer progressivement les anciens candélabres.

Quel serait, pour la commune, l'impact financier d'une telle mesure si elle devait être pérennisée ?

À Lunel-Viel, 65 000€ sont dépensés chaque année par la commune pour l'éclairage public, soit 42% du budget électricité de la commune, part qui va augmenter suite à la hausse annoncée des tarifs réglementé de l'électricité. L'éteindre en milieu de nuit représentera une économie substantielle. Selon Pierre Jullien, ingénieur conseil de la commune, qui nous a techniquement épaulé tout au long du projet, les économies d'électricité sur le poste « éclairage public » représenteraient environ 40 000€ chaque année. Cette

enveloppe permettrait de rénover une partie du parc de l'éclairage public, aujourd'hui vétuste. L'enjeu est de concilier développement économique et préservation des espaces naturels. Dans ce cadre, il est important que chacun, collectivité et habitants se saisisse de la question de la biodiversité. Les Lunelviellois ont témoigné de leur intérêt pour cet enjeu en venant nombreux à la réunion publique. Les bénéfices profiteront à tous !

Quels sont les objectifs de cette démarche ?

Cette démarche a plusieurs objectifs : protéger la biodiversité qui est très sensible à la lumière la nuit (perte de repères de la faune, altération des capacités de pollinisation de la flore), économiser les ressources en énergie, limiter la pollution lumineuse, réduire les gaz à effet de serre et les vitesses excessives, faire des économies tout en prenant en compte des usages ainsi que des besoins et des contraintes des habitants. En quelques chiffres, cela représentera 60 000 kWh d'économies réalisées par an, et 1042 points lumineux éteints à terme.

Quelle est l'opinion des Lunelviellois concernant cette mesure ?

Lors de la réunion publique, les Lunelviellois ont pu échanger avec les élus de Codognan et les experts d'Hérault Énergie, et ont accueilli favorablement le projet. L'expérimentation sera menée pendant un an, jusqu'à fin 2022. Après quoi, un premier bilan sera réalisé afin de poursuivre le dispositif ou d'en adapter les modalités.